



## ADOPTION DU RÈGLEMENT 420-2024 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Parisville tenue le **14 janvier 2025** à la salle du conseil située au 1170, rue du Terrain-de-Jeu, le règlement portant le numéro **420-2024 fixant les taux de taxation pour l'année 2025** a été adopté.

Toute personne qui désire consulter ledit règlement peut le faire au bureau municipal, situé au 1170, rue du Terrain-de-Jeu à Parisville, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Parisville, ce 15 janvier 2025.

Renaud Labrecque Directeur général & greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussigné, résidant à Saint-Antoine-de-Tilly, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15e jour de janvier 2025.

Renaud Labrecque

Directeur général & greffier-trésorier